

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

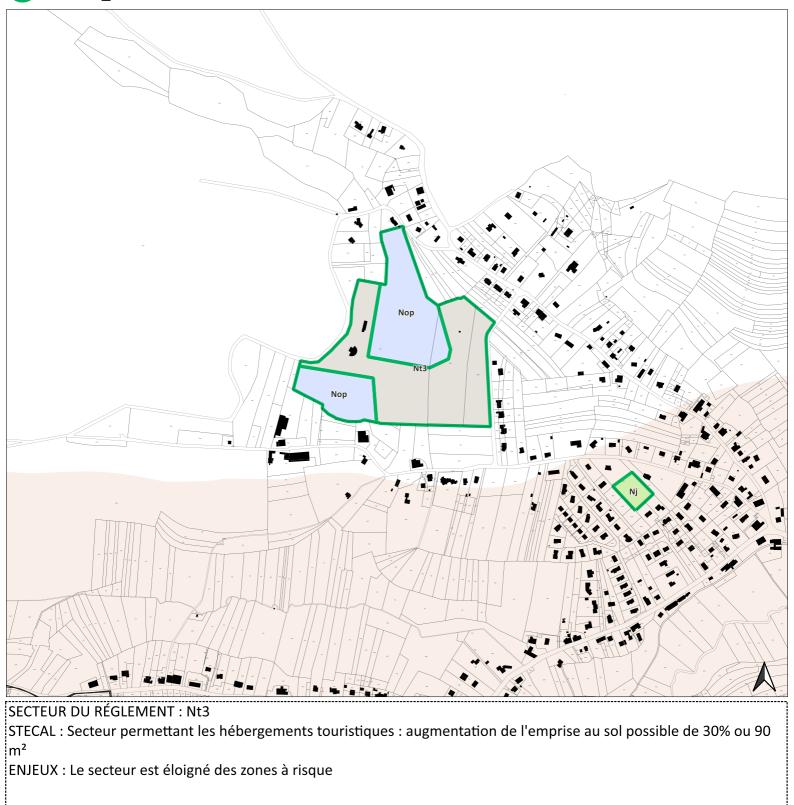
m²

SURFACE (en ha): 5.45

PROJET : > Site existant et déja aménagé et création

> Développement de petits hébergements à proximité de l'étang ainsi qu'un espace de restauration





## Enjeux liés aux risques naturels

## **CRUE CENTENALE**

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

## PPRI DE LA MEURTHE

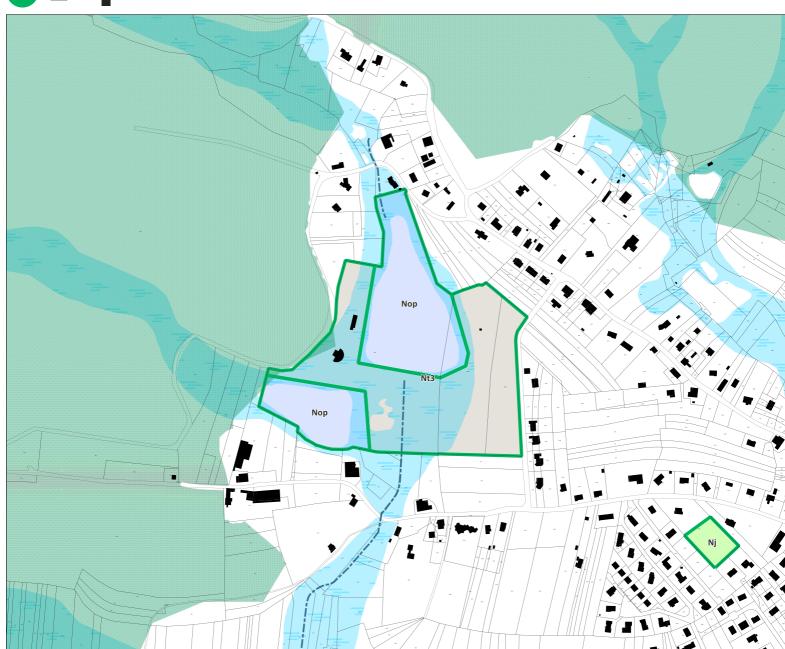
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

## **ARGILES**

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

Réserve nationale

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le site est concerné par la ZHE. Ce dernier est occupé par un parc de loisirs existant qui a vocation à se développer ç hauteur de 200m² maximum afi de limiter les impacts sur site.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Réservoirs trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

m<sup>2</sup>

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

■ Délimitation du secteur

Enjeux agricoles
■ Bâtiments agricoles
■ Périmètre ICPE
■ Périmètre RSD
■ Registre Parcellaire Graphique 2022